



arbres

Association Ried Bruche pour le Respect de l'Environnement près de Strasbourg
Internet : arbres.asso.fr e-mail : contact@arbres.asso.fr

Achenheim, le 15 avril 2022.

Monsieur le Président de la
Commission d'enquête publique

Dans sa contribution à l'enquête publique de 2018 (cf lettre du 10 mai 2018 en copie jointe), l'association ARBRES a exposé les raisons motivant son avis défavorable au dossier élaboré par ARCOS. A l'instar de la devise du royaume des Pays-Bas, notre association exprime un ardent « Je maintiendrai » dans le cadre de l'actuelle enquête publique.

En effet, si, sur le terrain, la situation a, depuis, considérablement évolué en incrustant dans le paysage, au fi de la démocratie et du respect des règles procédurales en matière d'enquête publique, cette défigurante balafre visuelle et environnementale, les motifs de notre opposition restent d'actualité, oh combien ?

Ce projet répondait à un objectif: désengorger Strasbourg-ville d'une circulation –surtout camions- devenue ingérable et, par là-même, « dépolluer » l'agglomération des effets induits par ce trafic. Ce projet entraine une réalité : la dissémination dans tout le hinterland Ouest, Sud-Ouest et Nord-Ouest de l'agglomération, d'une pollution de l'air délétère et de nuisances acoustiques accompagnant le trafic généré, sans pour autant réduire de manière drastique la pollution routière autour le l'A35 qui traverse Strasbourg.

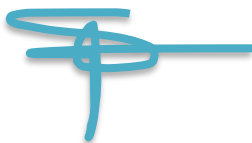
Déni de démocratie ? Nous considérons que le porteur de ce dossier d'infrastructure a péché par insuffisance de contenu, par approximations non démontrées, par intimidations, par précipitation pour passer en force, par non-respect des règles administratives et procédurales pourtant

obligatoires. Nous estimons aussi que la présente enquête publique se fait dans des conditions de forme (délai d'étude trop court pour un dossier aussi complexe, absence de toute réunion publique) et de fond (flou et incertitudes sur les hypothèses de trafic et de transfert de trafic par manque de recul, insuffisance et/ou inadaptation de compensations environnementales, atteintes à la diversité, craintes d'appel d'air urbanistique futur, non maîtrisable, autour de cette infrastructure).

Et par un clin d'œil de l'Histoire, les conséquences directes et indirectes de l'actuelle guerre d'Ukraine (sanctions durables envers la Russie, y compris dans le domaine agro-alimentaire, destruction de l'économie agro-fourragère de l'Ukraine) entraînent pour énormément de pays –et la France ne fera pas exception- l'obligation de réviser drastiquement leur économie agricole pour assurer, sinon l'autosuffisance, du moins l'ouverture à d'autres marchés agro-alimentaires, sur lesquels tout le monde va se précipiter. Pendant ce temps, nous constatons, marris, que des centaines d'hectares de terres agricoles productives, parmi les plus riches d'Europe (et locales) –et dont notre pays a un besoin vital- ont été sacrifiés, à quelques kilomètres de nos demeures : au bénéfice de qui ou de quoi ? !

Pour tous ces motifs, l'association ARBRES se fait un devoir donner un AVIS DEFAVORABLE sur le dossier mis à enquête publique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Jean-Jacques SPIESS
Vice-Président

Au nom du Comité d'ARBRES,